

Infirmiers espagnols en France : ça marche et ça marche bien

En mars 2002, une formation destinée à faciliter l'emploi en France d'infirmiers espagnols est mise en place. C'est l'une des mesures du Plan emploi formation proposée aux hôpitaux et cliniques confrontés à des difficultés de recrutement de ce type de personnels.

Moins d'un an plus tard, quel constat ? 300 stagiaires ont été formés ; moins de 5% sont repartis en Espagne.

Cela veut dire plus de 280 professionnels embauchés et tout de suite opérationnels. Car c'est là l'originalité de la formation : chaque stagiaire vient en France muni d'un contrat d'embauche en bonne et due forme.

Pour en savoir plus, le rappel complet du dispositif :

- ❑ Principe
- ❑ Organisation générale
- ❑ Financement
- ❑ Contacts utiles pour les employeurs souhaitant participer au dispositif
- ❑ Résultat des premières sessions de formation
- ❑ Suivi et accompagnement des recrutements



Principe du dispositif

Dans le cadre du plan emploi formation destiné à répondre aux tensions apparues sur le marché de l'emploi soignant, une mesure concernant le recrutement de personnels infirmiers en Espagne a été retenue.

En association avec l'ensemble des fédérations d'employeurs, publique (FHF), privées à but non lucratif (FEHAP, FNCLCC), ou privées (FHP), un dispositif de recrutement a été mis en place, avec pour objectif de sécuriser, pour toutes les parties prenantes au dispositif, les conditions d'accueil en France des candidats espagnols.



Organisation générale

- Le recensement des offres d'emplois en France
- La cellule de recrutement en Espagne
- La formation accélérée au français
- L'intégration des infirmiers espagnols



❑ Le recensement des offres d'emplois en France

Un recensement des postes proposés par les établissements français a été réalisé par chaque fédération auprès de ses adhérents, sur la base de fiches décrivant le dispositif,

et identifiant un modèle d'offre d'emploi (fiches disponibles sur les sites internet de chacune des fédérations).



□ **La cellule de recrutement en Espagne**

Dans le même temps, une convention a été passée entre l'office des migrations internationales (OMI) et les quatre fédérations, et ce afin d'assurer l'installation et le financement d'une cellule de recrutement, positionnée dans les locaux de l'office des migrations internationales (OMI) à Madrid.

Cette cellule, composée de deux agents bilingues spécialisés dans le recrutement de personnel de santé, a pour mission d'informer et de communiquer en Espagne, sur les besoins en personnels soignants des établissements français, mais aussi sur le dispositif mis en place en France pour les accueillir.

A la suite de la mise en relation des offres et des demandes d'emploi, les candidats sont orientés vers les établissements employeurs et le recrutement, confirmé ou pas. Il en résulte un engagement de recrutement avant l'arrivée en France.



□ **La formation accélérée au français**

Afin de faciliter l'intégration des candidats espagnols, ils sont accueillis le premier mois dans un centre de formation en région parisienne au VVF de Dourdan. Ce centre est commun aux secteurs publics, privés, PSPH, et gère l'ensemble du séjour (mise à disposition de salles de cours, formation, hébergement).

Un opérateur en formation spécialisé dans les apprentissages accélérés en langue, assure la prise en charge des formations générales au français (base grammaticale, lexique de termes les plus courants), mais aussi les enseignements plus techniques liés aux pratiques soignantes. L'articulation du dispositif (liens avec la cellule de recrutement à Madrid, les centres de formation, et surtout les employeurs) est assurée dans le centre par un coordonnateur (une infirmière d'origine espagnole)



□ **L'intégration des infirmiers espagnols**

A l'issue du mois de formation, les candidats rejoignent leurs établissements employeurs. Ceux-ci prennent le relais en terme, à la fois de formation, mais aussi et surtout d'accompagnement et ce sur la base d'une charte qu'ils s'engagent à respecter.

Cet aspect est très important dans la mesure où la réussite dans le temps du recrutement est liée à la forte implication de l'employeur au processus d'intégration de ces candidats expatriés (accompagnement linguistique les premiers mois, tutorat, aide à la recherche de logement, aide dans les formalités administratives...)



A noter que pour des raisons, à la fois de garantie pour les candidats, mais aussi de prise en charge financière des formations, le contrat de travail ou la stagiairisation débute au premier jour de formation.



Les financements

Le dispositif de recrutement fait l'objet d'un cofinancement, par l'ensemble des partenaires au projet. Ainsi la cellule de recrutement à Madrid est financée par les

fédérations d'employeurs, l'OMI mettant ses infrastructures espagnoles à disposition. Le poste de coordonnateur du centre de formation de Dourdan est financé par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS). Enfin le financement de la formation, est assuré par les employeurs au travers de leur plan de formation.

Pour les candidats recrutés par des établissements du secteur public, l'ANFH a désormais labellisé l'action de formation comme action nationale, permettant dès lors, une prise en charge financière sur les crédits nationaux.

Le coût global de la formation, comprenant la formation et l'hébergement, s'établit à environ 2180 euros (soit 14300 francs) par stagiaire sur un mois.



Les contacts utiles pour les employeurs souhaitant participer au dispositif

Il est important d'insister auprès des employeurs sur le caractère spécifique de ces recrutements. En effet au-delà de leurs coûts proprement dits (salaire, formation et hébergement au centre de formation le premier mois, moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'intégration les mois suivants), ces recrutements exigent de la part de l'employeur une très grande implication.

En effet, les problèmes d'expatriation, même pour des pays proches comme l'Espagne, sont délicats à gérer et nécessitent un accompagnement et un suivi permanent des nouveaux recrutés, tout au moins les premiers temps. La mise en place d'une véritable équipe interne de tutorat, s'appuyant sur un projet d'accompagnement et d'insertion professionnelle et personnelle, fait partie des conditions de réussite à l'intégration.

Les principaux contacts sur ce projet sont les suivants :



- ◆ **Pour les informations sur le dispositif** : les renseignements peuvent être obtenus, soit auprès des fédérations d'employeurs, soit auprès de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) :

pour la FHF, Emmanuelle Quillet, tel 01.44.06.84.54, fax 01.44.06.84.45, Email e.quillet@fhf.fr

pour la FHP, Florence Guillon, tel 01.53.83.56.56, fax 01.53.83.56.50, Email florence.Guillon@fhp.fr

pour la FEHAP, Bénédicte Le Mouel, tel 01.53.98.95.56, fax 01.53.98.95.02, Email benedicte.lemouel@fehap.fr

pour la FNCLCC, Denise Annandale Massa, tel 01.44.23.04.04, fax 01.45.84.66.82, Email d-annandale-massa@fnclcc.fr

pour la DHOS, Richard Barthès tel 01.40.56.65.63, fax 01.40.56.58.46, Email richard.barthes@sante.gouv.fr



- ◆ **Pour les offres d'emplois** : les fiches d'offres d'emploi sont disponibles auprès des fédérations d'employeurs, sur leur site internet
- ◆ **Pour le recrutement** : une fois remplies, les offres d'emplois sont à envoyer directement à la cellule de recrutement, au siège de l'OMI à Madrid, à l'adresse suivante : Office des migrations internationales, délégation pour l'Espagne, cellule

de recrutement infirmières espagnoles, **Calle Villalar, 13-1-28001 Madrid, Espagne**. Les responsables de la cellule de recrutement sont également disponibles pour toutes informations ou précisions sur les demandes d'emplois, les profils de poste recherchés par les candidats et plus largement sur la procédure de recrutement. Enfin si les employeurs le souhaitent, ils peuvent également se charger d'organiser des rencontres avec les candidats infirmiers. Les personnes à contacter sont les suivantes :

- Julie Dreneau chargée de la sélection des infirmières espagnoles, tel 00.34.91.436.46.10, fax, 00.34.91.577.57.64
- Edmond Galvez, délégué de l'OMI pour l'Espagne, tel 00.34.91.436.46.10



◆ **Pour l'équivalence des diplômes et leurs inscriptions** : des précisions sur les modalités d'inscription des diplômes peuvent être obtenues auprès de la DHOS, à la sous-direction des professions paramédicales et des personnels hospitaliers, bureau P2.

- l'inscription des diplômes infirmiers : Bruno Campagne tel 01.40.56.40.96
- l'inscription des diplômes de masseur kinésithérapeutes : Ingrid Maghfour tel 01.40.56.43.42



Résultat des premières sessions de formation

La première session de formation a débuté le lundi 18 mars 2002 à Dourdan. Depuis, 11 autres sessions ont eu lieu.

Au total et depuis la mise en œuvre du dispositif national , près de 300 stagiaires espagnols ont été formés, infirmiers pour la plupart mais aussi quelques physiothérapeutes (équivalent en Espagne des masseurs kinésithérapeutes).



Le suivi et l'accompagnement des recrutements

Une évaluation hebdomadaire, portant sur l'ensemble du dispositif (cellule de recrutement, accueil en France, qualité de la formation, de l'hébergement...) est assurée au centre de formation de Dourdan.

Des contacts réguliers sont également pris avec les employeurs et les infirmiers espagnols, une fois qu'ils ont rejoint l'établissement de destination. Dans ce cadre un questionnaire aux employeurs et aux infirmiers espagnols est envoyé systématiquement 4 mois après l'arrivée de ces derniers en France.

Parallèlement, la direction de l'évaluation et des études statistiques du ministère a été sollicitée pour réaliser une étude en cohorte sur ces recrutements. L'objectif de cette étude est de suivre dans le temps (sur trois ans minimum), le parcours des recrutés en France (en terme de mobilité géographique ou professionnelle et surtout d'intégration).